

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 DECEMBRE 2025

Convocation adressée à chaque membre du Conseil Municipal le 24 novembre 2025, à l'effet de se réunir en séance ordinaire, en mairie de FONTOY, le 9 décembre 2025 à 19 heures, pour y délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation de la séance du 3 septembre 2025
- Démission d'un conseiller municipal
- Désignation de délégués
- DIA - Information
- Modification simplifiée du PLU - Approbation
- Décision modificative n° 2
- Impayés locatifs - Information
- Glass Matériel Services - Information
- DDFIP : convention partenariale relative au recouvrement des produits locaux
- Police pluri-communale - Convention
- VIVEST - garantie d'emprunt
- Familles Rurales - Subvention
- Loyers communaux (logements et garages)
- Tarifs 2026
- Vidéoprotection - Plan de financement
- Chasse - Réduction loyer lot 1
- Clos du Couvent – Cession de voirie
- Location d'un terrain
- Terrain rue du Castel
- Location rez-de-chaussée - 7, rue de Metz
- Rapport d'activités TEMO - Information
- Requête BONECHER marchés accueil périscolaire / Ecole les Platanes - Autorisation d'ester en justice
- Divers.

Présents : MM. WEIS - MAOUCHI - BALSAMO - GARRIGA - LAZZAROTTO - KOLATA - WEBER - FRANCOIS (à partir du point 85) - PERTUY
Mmes PEIFFER - FUNK - BLACH - MAAS - DIEUDONNE - CAMOZZI - SANTONI - VAPPIANI - BRUEL (à partir du point 85)

Absent excusé : M. ROLLANDIN

Absente non excusée : Mme PROBST

Procuration de M. FRANCOIS à M. MAOUCHI (pour les points 83 à 85)
Mme BRUEL à Mme CAMOZZI (pour les points 83 à 85)

Une minute de silence est observée en la mémoire de M. Claude BOGUET, ancien conseiller municipal et adjoint au Maire, décédé le 8 octobre 2025.

Mme Brigitte VAPPIANI est désignée en qualité de secrétaire de séance.

83) Approbation de la séance du Conseil Municipal du 3 septembre 2025

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve le compte-rendu de la séance du 3 septembre 2025 dont l'ordre du jour était le suivant :

- Approbation de la séance du 23 juin 2025
- Procédure d'expulsion – logement 14 rue de Verdun
- Situation des impayés en matière de locations immobilières
- DIA - Information
- Personnel communal – création de poste
- Décision modificative n° 1
- Subvention organisation Fête Nationale
- CAPDFT – CLETC
- Modification simplifiée du PLU – Mise à disposition du public
- Enquêtes publiques – Procédures
- Chasse – Intégration de terrain
- Département de la Moselle – Convention travaux RD 58
- Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) des 3 Vallées – Avis
- Désignation de référents territoriaux EESH
- Terrain rue du Castel
- Location rez-de-chaussée – 7, rue de Metz
- Espace sans tabac
- Abandon manifeste 70, rue du Moulin – Relance de la procédure
- Convention de mise à disposition des vestiaires du stade
- Familles Rurales – Transfert de matériel
- Divers.

84) Démission d'un conseiller municipal

Le Maire informe l'assemblée de la démission de Monsieur Laurent DUVAL de ses fonctions de conseiller municipal et d'adjoint au Maire.

Il indique que cette démission a été acceptée par le Sous-Préfet le 31 octobre 2025, et qu'il ne souhaite pas nommer un sixième adjoint.

Aussi, le tableau du Conseil Municipal sera actualisé comme suit :

Qualité	Civilité	Nom prénom	Date de naissance
Maire	M.	WEIS Mathieu	01.10.1984
Premier adjoint	M.	MAOUCHI Fatah	11.04.1962
Deuxième adjoint	Mme	PEIFFER Anne Marie	26.07.1955
Troisième adjoint	M.	BALSAMO Florent	25.08.1987
Quatrième adjoint	Mme	FUNK Sabrina	16.01.1984
Cinquième adjoint	Mme	BLACH Aurélie	28.07.1991
Conseiller municipal	M.	LAZZAROTTO Daniel	13.02.1950

Conseiller municipal	Mme	MAAS Béatrice	30.01.1952
Conseiller municipal	Mme	SANTONI Paulette	18.07.1958
Conseiller municipal	Mme	VAPPANI Brigitte	09.11.1958
Conseiller municipal	M.	KOLATA Daniel	10.01.1960
Conseiller municipal	M.	WEBER Christian	17.09.1966
Conseiller municipal	M.	GARRIGA Cyrille	11.10.1971
Conseiller municipal	M.	FRANCOIS Philippe	23.01.1979
Conseiller municipal	Mme	CAMOZZI Eveline	09.05.1979
Conseiller municipal	Mme	BRUEL Melissa	27.08.1979
Conseiller municipal	M.	PERTUY Thomas	22.12.1982
Conseiller municipal	M.	ROLLANDIN Florian	29.06.1983
Conseiller municipal	Mme	DIEUDONNE Christelle	08.08.1989
Conseiller municipal	Mme	PROBST Joana	08.01.1995

Après avoir entendu le rapport du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve le tableau du Conseil Municipal comme présenté ci-dessus.

85) Désignation de délégués

M. Philippe FRANCOIS et Mme Mélissa BRUEL entrent en séance.

Le Maire indique que, compte-tenu de la démission de Laurent DUVAL, il conviendra de procéder à son remplacement dans les commissions d'appel d'offres communale et SEBL, régie de chaleur et syndicats intercommunaux. Il propose les personnes suivantes :

- Commission communale d'appel d'offres (membre titulaire) – Daniel KOLATA
- Commission d'appel d'offres SEBL (membre titulaire) – Florent BALSAMO
- Régie réseau de chaleur – Daniel KOLATA
- SIVOM télédistribution (délégué suppléant) – Daniel KOLATA
- SISCODIPE (délégué titulaire) – Florent BALSAMO

Après avoir entendu le rapport du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne comme suit les représentants dans les diverses commissions et syndicats suite à la démission de Laurent DUVAL :

- Commission communale d'appel d'offres (membre titulaire) – Daniel KOLATA
- Commission d'appel d'offres SEBL (membre titulaire) – Florent BALSAMO
- Régie réseau de chaleur – Daniel KOLATA
- SIVOM télédistribution (délégué suppléant) – Daniel KOLATA
- SISCODIPE (délégué titulaire) – Florent BALSAMO

86) D.I.A. - information

Dans le cadre des délégations accordées au Maire par le Conseil Municipal (délibération n° 29-2020 du 24.05.2020), le Maire informe qu'il n'a pas été fait exercice du droit de préemption urbain dans le cadre des ventes ci-dessous :

28/2025	19/08/2025	OLACZ / BLACH	86 rue Jean Burger	Section 5 n°131-132	Me LAPointe 2, rue St Martin 57710 AUMETZ
29/2025	30/08/2025	STANKO / ROUSSEY	126 rue Jean Burger	Section 5 n°80-104	Me BRAUSEWETTER Sophie 4, rue de Bourgogne BP 10076 57190 FLORANGE
30/2025	02/09/2025	GODFRIN / SATTIN	25 rue de la Mine	Section 8 n° 296/55	Me NICOLAY-GROH 88, avenue de la Libération 54190 VILLERUPT
31/2025	03/09/2025	PERKO / GRAFFE-HEIDERSCHEID	14 rue des Roses	Section 2 n° 192	Me LAPointe 2, rue St Martin 57710 AUMETZ
32/2025	03/09/2025	PIERRON / IRITI-PIERRON	13 rue du Klopp	Section 21 n° 53	Me BAUDELET Jean-Yves Place de la Paix 57700 HAYANGE
33/2025	03/09/2025	PINHEIRO MUACHO / BODINEAU	48 cottages de la Vallée	Section 19 n° 226	Me MALGLAIVE 88, avenue de la Libération 54190 VILLERUPT
34/2025	01/09/2025	LACROIX / COLLIN	2 rue de la Paix	Section 1 n° 11-12-43	Me MERLIN 20, rue Castelnau 57100 THIONVILLE
35/2025	16/09/2025	Consorts BAREL / BAREL Stéphane	Rue Jean Burger	Section 5 n° 112	Me LAPointe 2, rue St Martin 57710 AUMETZ
36/2025	02/10/2025	PROBST / SIMON-SIGRIST	34 rue du Moulin	Section 21 n° 164	Me MALGLAIVE 88, avenue de la Libération 54190 VILLERUPT
37/2025	06/10/2025	BOUGAA / GIROUD	27 rue de Verdun	Section 21 n° 13	Me BAUDELET Marie-Anne Place de la Paix 57700 HAYANGE
38/2025	17/10/2025	CONSORT CELLI / HIGUET	44 rue du Moulin	Section 21 n° 171	Me HERTZ Coralie

39/2025	15/10/2025	COCCHI / COCCHI	70 rue Jean Burger	Section 5 n° 147-148	Me LAPointe Christophe
40/2025	20/10/2025	SMENDA-ROUPPERT / PIRUS - FREISTROFFER	5A, rue du Couvent	Section 1 n° 189/40 - 41	Me GRAZIOSI Franck 14 avenue Foch 57000 METZ
41/2025	06/11/2025	ABCI / MARZIALE	13, rue du Peffin	Section 20 n° 38	Me JUNGER Myriam 2, rue Henri Hoffmann 57300 HAGONDANGE
42/2025	07/11/2025	PIRRELLO / NAEGELY-KANY	2, rue de l'Ecole	Section 8 n° 74	Me VENIER Mélanie 3, impasse Serge Gainsbourg 57330 HETTANGE GRANDE
43/2025	13/11/2025	PACZOCHA-HIRTZBURGER / GEORGEL-SMETS	8, allée des Chevreuils	Section 10 n° 296	Me JANNOT Grégoire 25 rue Carnot 54150 VAL DE BRIEY

87) Modification simplifiée du PLU - Approbation

Il est rappelé que la modification simplifiée du PLU a été prescrite par arrêté du Maire n° 15/2025 du 31 janvier 2025.

Le dossier a été mis à disposition du public du 13 octobre 2025 au 14 novembre 2025 en mairie et sur le site internet de la ville.

La publicité correspondante a été effectuée comme suit :

- le Républicain Lorrain : avis paru le 24/09/2025
- La Semaine : avis paru le 27/09/2025
- affichage à la porte de la mairie à partir du 20/09/2025 au 14/11/2025.

Il précise qu'aucune remarque n'a été faite lors de la mise à disposition au public du dossier de modification simplifiée du PLU.

Après avoir entendu le rapport du Maire, le Conseil Municipal,

VU le code de l'urbanisme et notamment les articles L.153-45 et L.153-47,

VU l'arrêté du maire du n° 15/2025 du 31/01/2025 prescrivant la modification simplifiée du PLU ;

VU la mise à disposition du public du 13/10/2025 au 14/11/2025 du projet de modification simplifiée du plan local d'urbanisme ;

VU les observations émises par le public durant cette période ;

VU les avis émis par les personnes publiques associées ;

VU l'avis de la MRAe portant sur le dossier de modification simplifiée indiquant qu'elle ne s'est pas prononcée dans le délai réglementaire ;

CONSIDÉRANT que les observations du public et les avis des personnes publiques associées justifient de procéder à quelques rectifications mineures sur la notice explicative de la modification simplifiée du plan local d'urbanisme notamment en réponse à la demande du service instructeur.

CONSIDÉRANT que le plan local d'urbanisme modifié tel qu'il est présenté au conseil municipal est prêt à être approuvé ;

ENTENDU l'exposé du maire et sa présentation du bilan de la mise à disposition, dont il ressort que, suite aux avis parus dans les journaux et sur le site internet de la ville, aucune observation n'a été consignée dans le registre de concertation, et aucune question ou observation n'a été faite sur le site internet.

Après en avoir délibéré ;

APPROUVE à l'unanimité la modification simplifiée du plan local d'urbanisme telle qu'elle apparaît au dossier annexé à la présente délibération et qui porte notamment sur les points suivants :

- renforcer le règlement écrit sur l'aspect extérieur des constructions notamment concernant les ravalements de façades, les éléments techniques (coffrets techniques, panneaux solaires...) et les clôtures,
- intégrer une palette de couleur réalisée par le CAUE,
- conforter la partie annexe par un lexique.

DIT que la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R.153-20 et R.153-21 du code de l'urbanisme, d'un affichage en mairie de Fontoy durant un mois et d'une mention

dans un journal habilité à publier les annonces légales et sera publiée sur le portail national de l'urbanisme (géoportail de l'urbanisme) ;

DIT que, conformément à l'article L.133-6 du code de l'urbanisme, le plan local d'urbanisme modifié est tenu à la disposition du public à la mairie de Fontoy aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi qu'à la sous-préfecture ;

DIT que la présente délibération sera exécutoire après sa publication sur le portail national de l'urbanisme, et au plus tôt un mois après transmission du dossier à la sous-préfecture.

La présente délibération, accompagnée du dossier de plan local d'urbanisme modifié qui lui est annexé, sera transmise au sous-préfet.

N° 88 – Décision modificative n° 2

Florent BALSAMO, adjoint en charge des finances, indique qu'il y a lieu d'ajuster certains crédits budgétaires en raison de :

- amortissement au prorata temporis
- cession - écritures d'ordre.

Après avoir entendu le rapport de Florent BALSAMO, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- vote la décision modificative n° 2

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

204412 (041)	Subvention d'équipement	96 346,11
TOTAL		96 346,11

Recettes

13461 / 999	DETR	- 52 195,81
13462 / 999	DSIL	52 195,81
2111 (041)	Terrains nus	96 346,11
2805	Amortissement concession et droits	688,82
28152	Amortissement installation de voirie	76,89
281538	Amortissement autres réseaux	7 833,76
28158	Amortissement autres	76,69
28183	Amortissement matériel bureau et informatique	470,52
28184	Amortissement du mobilier	225,85
28188	Amortissement autres matériels	32,44
O21	Virement de la section de fonctionnement	- 9 404,97
TOTAL		96 346,11

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

7391112	Dégrèvement TH logements vacants	10 132,00
7392221	Fonds de péréquation ressources	- 2 289,00
681	Dotation aux amortissements	9 404,97
O23	Virement à la section d'investissement	- 9 404,97
TOTAL		7 843,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes

7478	Autres organismes	7 843,00
TOTAL		7 843,00

89) Impayés locatifs - information

Florent BALSAMO, adjoint en charge des finances, présente un état de suivi des impayés en matière de location de logement.

* HAVERT Bernard – 7, rue du Moulin

Dette au 18.07.2025 : 3 076,15 € - procédure de surendettement en cours
Situation au 30.11.2025 : 3 512,39 €

* FORGEOT William – 63, rue de Verdun

Dette au 18.07.2025 : 3 397,89 €.
Situation au 30.11.2025 : 3 522,93 €. Il reste 1 527,77 € à régulariser sur le plan d'apurement mis en place en novembre 2024. Le dernier versement remonte à septembre 2025 (500 €). Un nouvel échéancier sur la base de 3 522,93 € pourra être mis en place.

* GEORGES Patrick – 8, rue de Verdun

Dette au 18.07.2025 : 5 356,55 €. Un plan d'apurement est en cours (versement de 500 €/mois jusqu'au 01.10.2026).
Situation au 30.11.2025 : 5 016,35 €. Le plan d'apurement est respecté.

* MAURICE Barbara - 26, rue de l'Ecole

Dette au 31.08.2025 : 992,54 €. Mise en place d'un plan d'apurement.
Situation au 30.11.2025 : 992,54 €.

* LA PIZZ – distributeur à pizza

Dette au 23.06.2025 : 1 127,42 €
Situation au 30.11.2025 : 400 €

* WALTER Virginie – 14, rue de Verdun

Montant des impayés au 27.11.2025 : 14 243,16 €.
Effacement des dettes par la commission de surendettement.
La ville a contesté cette décision le 10.09.2025 et a demandé la poursuite de la procédure d'expulsion.

Le SGC de HAYANGE nous a informé que cette affaire sera examinée par le Tribunal Judiciaire de THIONVILLE le 15 janvier 2026. Maître BORELLA représentera la commune lors de cette audience.

90) GLASS MATERIEL SERVICES - Information

Le Maire informe que la société GMS a connu une baisse d'activité après COVID.

Il a reçu dernièrement un responsable de la société qui lui a fait part de problèmes financiers au niveau local et au niveau du groupe.

Le responsable de GMS a confirmé le soutien du groupe pour une période d'environ 1 an ce qui permettrait à la société de FONTOY de se redresser.

Il indique également que des mesures seront prises pour réduire les coûts en interne :

- réduction des primes du personnel
- régulation du chauffage
- économies de fonctionnement.

La société a également procédé à la réfection d'une partie de la toiture en 2025.

Coût : 10 000 €.

La société GMS sollicite la ville pour un aménagement du loyer.

Le Maire a répondu favorablement à cette sollicitation comme suit :

- l'augmentation du loyer prévue au 15.11.2025 ne sera pas appliquée du 01.12.2025 au 30.04.2026
- une réduction de 300 € HT sera appliquée sur les loyers du 01.12.2025 au 30.04.2026 : loyer mensuel pour cette période 5 464,58 € HT.

Il indique, qu'au titre des délégations accordées par le Conseil Municipal (délibération n° 29-2020 du 24.05.2020), il a signé un avenant au contrat de bail du 16/09/2021.

91) DDFIP – Convention partenariale relative au recouvrement des produits locaux

Dans le cadre du recouvrement des produits locaux, Florent BALSAMO informe que le Trésorier Municipal nous a sollicité pour la mise en place d'une convention partenariale.

Cette convention organisée autour de 4 axes précise les domaines pour lesquels l'ordonnateur et le comptable peuvent développer leur coordination afin de parvenir à améliorer le recouvrement des produits locaux :

- Axe 1 : mieux partager l'information entre les services ordonnateurs et comptables
- Axe 2 : moderniser la chaîne de recette
- Axe 3 : définir conjointement une politique de recouvrement
- Axe 4 : fluidifier la gestion des admissions en non valeur

La commission des finances a émis un avis favorable.

Après avoir entendu le rapport de Florent BALSAMO, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- autorise le Maire à signer la convention partenariale relative au recouvrement des produits locaux avec la DDFIP.

92) Police pluricommunale - Convention

Le Maire indique que la police pluricommunale est présente sur le territoire communal depuis le 15 septembre 2022.

Il indique que la convention initiale est arrivée à échéance et demande l'autorisation de signer une nouvelle convention aux conditions ci-dessous :

- date d'effet : 16 septembre 2025
- durée : 1 an renouvelable par tacite reconduction 2 fois pour la même durée
- coût prévisionnel : 31 200 €
- présence annuelle : 780 heures.

Le Maire indique que le bilan de la mise en place de la police pluricommunale est satisfaisant et en particulier dans les domaines suivants :

- litige de voisinage
- contrôle de vitesse et stationnement
- sécurisation des entrées et sorties des écoles.

Après avoir entendu le rapport du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- autorise le Maire à signer la convention relative à la mise à disposition de la police pluricommunale THIONVILLE-TERVILLE à la commune de FONTOY.

93) VIVEST – Garantie d'emprunt

Le Maire indique que, dans le cadre d'une opération d'acquisition en VEFA de 16 logements collectifs allée des Mésanges, la société VIVEST a sollicité la garantie d'un emprunt d'un montant de 2 616 715 € comme suit :

- CAPDFT : 25 %
- commune : 25 %
- Département de la Moselle : 50 %.

La commission des finances a émis un avis favorable.

Vu le rapport établi par le Maire

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2305 du Code civil ;

Vu le Contrat de Prêt N° 177705 en annexe signé entre : VIVEST SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE ci-après l'emprunteur, et la Caisse des dépôts et consignations ;

Article 1 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accorde sa garantie à hauteur de 25,00 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 2616715,00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N° 177705 constitué de 7 Ligne(s) du Prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 654178,75 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 :

La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la

collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 :

Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

94) Subventions

Florent BALSAMO, adjoint en charge des finances, indique que l'association Familles Rurales sollicite l'octroi des subventions suivantes :

- 9 000 € : subvention annuelle de fonctionnement
- 240 € : subvention au titre des activités.

Il indique également qu'il conviendra de voter une avance sur la subvention du CCAS pour l'année 2026.

Montant : 10 000 € uniquement en cas de besoin.

Après avoir entendu le rapport de Florent BALSAMO, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- vote les subventions suivantes :

- Association Familles Rurales : 9 000 € - section de fonctionnement (ne participent pas au vote : Mmes BLACH – VAPPANI – SANTONI – PEIFFER – MAAS – DIEUDONNE)
- Familles Rurales : 240 € au titre des activités (ne participent pas au vote : Mmes BLACH – VAPPANI – SANTONI – PEIFFER – MAAS – DIEUDONNE)
- CCAS de FONTOY : avance de 10 000 € sur la subvention 2026 à utiliser en cas de besoin.

95) Loyers communaux (loyers et garages)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide d'augmenter les loyers au 01.01.2026 conformément à la législation en vigueur base IRL (indice de référence des loyers) troisième trimestre.

3^{ème} trimestre 2024 : 144,51

3^{ème} trimestre 2025 : 145,77

Soit 0,87 %

- décide de fixer les loyers des garages à compter du 01.01.2026 comme suit :

	2026
- garage classique	55
- petit garage quartier Ste Geneviève	35
- place de parking	15

96) Tarifs 2026

Florent BALSAMO indique que la commission des finances a étudié les tarifs 2026 et qu'elle a proposé de maintenir la plupart des tarifs 2025 (sauf salle des fêtes et création d'un tarif pour droit de place cirque ou spectacle de marionnettes) comme suit :

		Tarifs 2025	Tarifs 2026
➤ Concession au cimetière – 30 ans (le m ²)		165 €	165 €
Concession au cimetière – 50 ans (le m ²)		300 €	300 €
➤ Dépositoire – Décès FONTOY		120 €	120 €
Dépositoire – Décès extérieur		200 €	200 €
➤ Salle des fêtes			
Fontoy 1 jour		150 €	150 €
Fontoy 2 jours		220 €	300 €
Extérieur 1 jour		630 €	630 €
Extérieur 2 jours		860 €	860 €
Pour info, la salle d'œuvres du presbytère est louée (vaisselle comprise)			
- en période d'été :	300 €		
- en période d'hiver :	350 €		
- Sociétés ou Associations à but lucratif – FONTOY	1 jour	170 €	170 €
	2 jours	240 €	320 €
- Sociétés ou Associations à but lucratif – Extérieur	1 jour	730 €	730 €
	2 jours	960 €	960 €
- Associations à but non lucratif extérieures		300 €	300 €
- Location d'un verre		0,40 €	0,40 €
- Location d'un couvert		1,10 €	1,10 €
- Dépôt de garantie		Montant de la location de la salle à la réservation	
➤ Bibliothèque – ludothèque (tarif annuel)		Par famille 5 €	5 €
- Indemnité de retard par semaine		0,50 €	0,50 €
➤ Bulletin municipal			
1 page couleur		480 €	480 €
½ page couleur		240 €	240 €
¼ page couleur		120 €	120 €
1 publicité gratuite ¼ page couleur pour les commerçants, artisans et entreprises qui s'installent sur FONTOY.			
➤ Photocopies	Noir et blanc	Couleur	Noir et blanc
- A4	0,30 €	0,90 €	0,30 €
- A4 recto-verso	0,60 €	1,80 €	0,60 €
- A3	1,00 €	3,00 €	1,00 €
- A3 recto-verso	2,00 €	6,00 €	2,00 €
➤ Droits de place			
- camion		160 €	160 €
- manège scooter		100 €	100 €
- manège enfant		50 €	50 €
- autres stands		2,50 € le m ²	2,50 € le m ²
- food-truck		2,00 € l'heure	2,00 € l'heure
- cirque ou marionnettes (à définir)			50 €

- Columbarium + vase – 15 ans	1 050 €	1 050 €
- Columbarium + vase – 30 ans	1 575 €	1 575 €
- Columbarium + vase – 50 ans	2 205 €	2 205 €

Après avoir entendu le rapport de Florent BALSAMO, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- fixe les tarifs 2026, applicables au 1^{er} janvier 2026 comme suit :

Tarifs 2026

➤ Concession au cimetière – 30 ans (le m ²)	165 €	
Concession au cimetière – 50 ans (le m ²)	300 €	
➤ Dépositoire – Décès FONTOY	120 €	
Dépositoire – Décès extérieur	200 €	
➤ Salle des fêtes		
Fontoy 1 jour	150 €	
Fontoy 2 jours	300 €	
Extérieur 1 jour	630 €	
Extérieur 2 jours	860 €	
- Sociétés ou Associations à but lucratif – FONTOY	1 jour	170 €
	2 jours	320 €
- Sociétés ou Associations à but lucratif – Extérieur	1 jour	730 €
	2 jours	960 €
- Associations à but non lucratif extérieures		300 €
- Location d'un verre		0,40 €
- Location d'un couvert		1,10 €
- Dépôt de garantie		Montant de la location de la salle à la réservation
➤ Bibliothèque – ludothèque (tarif annuel)	Par famille	5 €
- Indemnité de retard par semaine		0,50 €
➤ Bulletin municipal		
1 page couleur		480 €
½ page couleur		240 €
¼ page couleur		120 €
1 publicité gratuite ¼ page couleur pour les commerçants, artisans et entreprises qui s'installent sur FONTOY.		
➤ Photocopies	Noir et blanc	Couleur
- A4	0,30 €	0,90 €
- A4 recto-verso	0,60 €	1,80 €
- A3	1,00 €	3,00 €
- A3 recto-verso	2,00 €	6,00 €
➤ Droits de place		
- camion		160 €
- manège scooter		100 €
- manège enfant		50 €

- autres stands	2,50 € le m ²
- food-truck	2,00 € l'heure
- cirque ou marionnettes (à définir)	50 €
- Columbarium + vase – 15 ans	1 050 €
- Columbarium + vase – 30 ans	1 575 €
- Columbarium + vase – 50 ans	2 205 €

N° 97 – Vidéoprotection – Plan de financement

Le Maire indique que la commune de FONTOY souhaite réaliser son système de vidéoprotection, rôle essentiel dans la prévention et la dissuasion des actes de délinquance et de malveillance.

Dans ce cadre la commune a confié à MOSELLE FIBRE une mission d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage afin de mener à terme le projet. Ainsi MOSELLE FIBRE assiste la commune de FONTOY dans le dimensionnement technique et financier de son système de vidéoprotection, l'assistance aux achats et l'aide à la réalisation des différentes tâches administratives nécessaire à sa mise en place (AIPD, arrêté préfectoral).

Le plan de financement en vue de la réalisation du système de vidéoprotection est le suivant :

• Coût du projet :	232 471,39 € HT – 278 965,66 € TTC
• Une contribution fixe d'assistance à maîtrise d'ouvrage...	6 345,00 € HT
• Une extension de garantie	5 144,46 € HT – 6 173,35 € TTC
• Subvention de l'état (dans le cadre de la DETR) :	71 644,92 € HT
• Subvention de l'état (dans le cadre du FIPD) :	
• Subvention REGION GRAND EST :	30 000,00 € HT
• Part à charge de la commune :	142 315,93 € HT – 170 779,12 € TTC

Par ailleurs, dans le cadre de la mise en place du système de vidéoprotection, la commune de FONTOY réalisera également les actions suivantes :

- Elaborer l'analyse d'impact sur la protection des données (AIPD) ;
- Compléter la déclaration préfectorale CERFA 13806 « DEMANDE D'AUTORISATION D'UN SYSTÈME DE VIDÉOPROTECTION » comprenant notamment la liste exhaustive des personnes habilitées à accéder aux images.

Par conséquent, il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** le plan de financement présenté,
- **DE DECIDER** de réaliser les travaux projetés une fois le financement assuré,
- **D'AUTORISER** le Maire à engager les procédures nécessaires à la réalisation du projet et à signer toutes les pièces et documents s'y rapportant,
- **D'AUTORISER** le Maire à demander les subventions afférentes au présent dossier,
- **D'AUTORISER** le Maire à élaborer l'analyse d'impact sur la protection des données (AIPD),
- **D'AUTORISER** le Maire à compléter la déclaration préfectorale CERFA 13806,
- **DE NOMMER** les personnes habilitées à accéder aux images :

- M. WEIS Mathieu - Maire
- M. MAOUCHI Fatah – Adjoint au Maire
- M. DUVAL Laurent – Responsable des services techniques
- M. GIROLDINI Christophe – Chef de service - Police Municipale
- M. NASONI Jean-Pierre – Brigadier chef - Police Municipale
- M. FERRER Léo – gardien de police municipale

La commission des finances a émis un avis favorable.

Après avoir entendu le rapport du Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L.5721-1 et suivants ;

VU les statuts de MOSELLE FIBRE actuellement en vigueur et tels que modifiés par l'arrêté préfectoral CSL/1-004 du 23 janvier 2023 ;

VU la délibération N° 48/2024 en date du 8 avril 2024 demandant l'adhésion à la compétence « usages et services numériques » conformément aux statuts de MOSELLE FIBRE

CONSIDERANT la volonté de la Commune de FONTOY de mettre en service un système de vidéoprotection

CONSIDERANT le besoin d'accompagnement en matière de transformation numérique du territoire

CONSIDERANT le plan de financement présenté en séance :

• Coût du projet :	232 471,39 € HT – 278 965,66 € TTC
• Une contribution fixe d'assistance à maîtrise d'ouvrage...	6 345,00 € HT
• Une extension de garantie	5 144,46 € HT – 6 173,35 € TTC
• Subvention de l'état (dans le cadre de la DETR) :	71 644,92 € HT
• Subvention de l'état (dans le cadre du FIPD) :	
• Subvention REGION GRAND EST :	30 000,00 € HT
• Part à charge de la commune :	142 315,93 € HT – 170 779,12 € TTC

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet établi par MOSELLE FIBRE pour un montant de 285 139,01 € TTC (243 960,85 € Hors Taxes – TVA à 20% : 41 178,16 €),

- **SOLLICITE** les services de l'Etat pour une subvention dans le cadre de la DETR, pour une subvention de 71 644,92 € TTC,

- **SOLLICITE** la REGION GRAND EST pour une subvention de 30 000 € TTC,

- **ADOPTE** le plan de financement suivant :

- Coût du projet :	232 471,39 € HT – 278 965,66 € TTC
- Une contribution fixe d'assistance à maîtrise d'ouvrage	6 345,00 € HT
- Une extension de garantie	5 144,46 € HT – 6 173,35 € TTC
- Subvention de l'état (dans le cadre de la DETR) :	71 644,92 € HT
- Subvention de l'état (dans le cadre du FIPD) :	
- Subvention REGION GRAND EST :	30 000,00 € HT
- Part à charge de la commune :	142 315,93 € HT – 170 779,12 € TTC

- **AUTORISE** le Maire à engager les procédures nécessaires à la réalisation du projet et à signer toutes les pièces et documents s'y rapportant,

- **DECIDE** de réaliser les travaux projetés une fois le financement assuré,
- **AUTORISE** le Maire à élaborer l'analyse d'impact sur la protection des données (AIPD),
- **AUTORISE** le Maire à compléter la déclaration préfectorale CERFA 13806,
- **NOMME** les personnes habilitées à accéder aux images :
 - o M. WEIS Mathieu - Maire
 - o M. MAOUCHI Fatah – Adjoint au Maire
 - o M. DUVAL Laurent – Responsable des services techniques
 - o M. GIROLDINI Christophe – Chef de service - Police Municipale
 - o M. NASONI Jean-Pierre – Brigadier chef - Police Municipale
 - o M. FERRER Léo – gardien de police municipale.

98) Chasse – Modification du loyer lot 1

Le Maire informe que suite à une analyse effectuée par les services de la DDT, il apparaît que la surface du lot de chasse n° 1 attribué à Monsieur BUDNY Jean-François a été rectifié.

Pour mémoire, les éléments du bail sont les suivants :

- surface du bail : 350,02 ha
- loyer annuel : 4 000 €
- loyer à l'hectare : 11,427918 €

Les surfaces rectifiées sont les suivantes :

- surface DDT : 312,75 ha
- surface ajoutée : 5,78 ha
- surface totale : 318,53 ha.

Il y a lieu de modifier le montant du loyer comme suit à partir du 1^{er} février 2026 :
 $318,53 \text{ ha} \times 11,427918 \text{ €} = 3 640,13 \text{ €}$

Avis de la 4C : favorable.

Avis extérieurs : favorable.

Après avoir entendu le rapport du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide de fixer le montant du loyer du lot de chasse n° 1 à 3 640,13 € à partir du 1^{er} février 2026.

99) Clos le Couvent – Cession de voirie

Le Maire indique qu'il a été constaté, après un contrôle du cadastre par nos services, que le transfert des voiries et de l'éclairage public n'avait pas été réalisé pour le lotissement « Clos le Couvent ».

Afin de régulariser ce dossier, il convient d'autoriser le Maire à signer l'acte de reprise avec les Consorts JEAN sachant que les frais de notaire seront à leur charge.

La commission des finances a émis un avis favorable.

- Après avoir entendu le rapport du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
- autorise la reprise dans la voirie communale des parcelles du clos du Couvent cadastré section 3 n° 148-154-161 à l'euro symbolique
 - autorise le Maire à signer l'acte de cession et tous les documents y afférents, étant précisé que les frais de notaire sont à la charge des consorts JEAN.

100) Location de terrain

Retiré.

101) Terrain rue du Castel

Le Maire rappelle que, malgré plusieurs publications, aucune offre n'a été faite pour la cession du terrain rue du Castel cadastré section 20 n° 144.

Il a demandé conseil à une agence immobilière et il apparaît que le prix demandé (80 000 €) est trop élevé compte-tenu de la configuration du terrain.

L'agence précise que ce terrain aurait plus de chance d'être vendu si le prix était ramené entre 65 000 € et 70 000 €.

La commission des finances propose de fixer le prix de vente à 70 000 €. Une annonce sera mise en ligne.

- Après avoir entendu le rapport du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
- fixe le prix de vente du terrain cadastré section 20 n° 144 à 70 000 €
 - charge la commission des finances de mettre en ligne l'annonce correspondante.

102) Location rez-de-chaussée 7, rue de Metz

Retiré

103) Rapport d'activité TEMO – Information

Le Maire indique que le rapport d'activité 2024 a été adressé à l'ensemble des conseillers municipaux.

Il donne les explications nécessaires.

104) Requête BONECHER - marchés accueil périscolaire / Ecole les Platanes – Autorisation d'ester en justice

Le Maire informe que le 20 octobre 2025, le Tribunal Administratif de STRASBOURG nous a adressé 2 requêtes présentées par la société BONECHER qui conteste le DGD des marchés suivants, et demande notamment :

- Périscolaire – lot 4 – requête n° 2508715-2
La fixation judiciaire du solde du marché : 42 182,45 € TTC
La restitution des pénalités de retard : 9 200,00 € TTC

Une indemnité au titre de l'article L761-1 du CJA : 2 000 € TTC

- Ecole maternelle – lot 4 – requête n° 2508716-2

La fixation judiciaire du solde du marché : 51 475,24 € TTC

La restitution des pénalités de retard : 7 800,00 € TTC

Une indemnité au titre de l'article L761-1 du CJA : 2 000 € TTC

Une demande de médiation a été déposée auprès du Tribunal Administratif de STRASBOURG le 24 novembre 2025 et un mémoire en défense sera également préparé en cas d'échec de la médiation.

Après avoir entendu le rapport du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- autorise le Maire à ester en justice dans le cadre des requêtes suivantes :

- Périscolaire – lot 4 – requête n° 2508715-2
- Ecole maternelle – lot 4 – requête n° 2506716-2.

105) Divers

- Département de la Moselle - Convention relative à la gestion des accessoires de voirie de la route départementale n° 952 suite au déplacement de la limite d'agglomération de FONTOY

Le Maire rappelle que le panneau d'agglomération rue de Longwy a récemment été déplacé.

Il rappelle les obligations de la commune et du Département en matière d'entretien des aménagements.

A cet effet, une convention doit être signée avec le Département de la Moselle.

La commission des finances a émis un avis favorable.

Après avoir entendu le rapport du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- autorise le Maire à signer la convention relative à la gestion des accessoires de voirie de la route départementale n° 952 suite au déplacement de la limite d'agglomération de FONTOY.

- requête BUJON – autorisation d'ester en justice

Le Maire informe que le 5 décembre 2025, le Tribunal Administratif de STRASBOURG nous a adressé une requête n° 2510110-4 de Madame BUJON qui conteste l'augmentation des tarifs du centre aéré et en particulier la date d'application de ces derniers.

Elle sollicite un remboursement de 45 € sur la facture du centre aéré.

Le Maire indique qu'un mémoire en réponse sera adressé au Tribunal Administratif.

Après avoir entendu le rapport du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- autorise le Maire à ester en justice dans le cadre de la requête n° 2510110-4 déposée par Madame BUJON.

↳ Le Maire donne les informations suivantes :

- installation des délégués à THIONVILLE - FENSCH AGGLO
- chantier du SEAFF (bassin de pollution)
- réunion du Conseil Départemental concernant le dossier du ferroviaire.

Il indique également que le prochain mandat sera compliqué au niveau financier en raison du contexte économique actuel et qu'il faudra encore faire preuve de rigueur.

↳ Monsieur LAZZAROTTO donne les informations suivantes :

- Réunion agriculteurs / chasseurs sur les dégâts de sangliers)
- Chasse lot 3 (arrière rue Gérardot)
- Réunion des communes forestières le 21 novembre 2025
- Renouvellement du conseil d'administration des communes forestières
- Rencontre avec la société SCHIME concernant le projet MEGO !
- Coupes de bois des feuillus précieux.

DELIBERATIONS DU 9 DECEMBRE 2025

- N° 83 - Approbation de la séance du Conseil Municipal du 3 septembre 2025
- N° 84 - Démission d'un conseiller municipal
- N° 85 - Désignation de délégués
- N° 86 - D.I.A. - information
- N° 87 - Modification simplifiée du PLU - Approbation
- N° 88 - Décision modificative n° 2
- N° 89 - Impayés locatifs - information
- N° 90 - GLASS MATERIEL SERVICES - Information
- N° 91 - DDFIP – Convention partenariale relative au recouvrement des produits locaux
- N° 92 - Police pluricommunale - Convention
- N° 93 - VIVEST – Garantie d'emprunt
- N° 94 - Subventions
- N° 95 - Loyers communaux (loyers et garages)
- N° 96 - Tarifs 2026
- N° 97 - Vidéoprotection – Plan de financement
- N° 98 - Chasse – Modification du loyer lot 1
- N° 99 - Clos le Couvent – Cession de voirie
- N° 100 - Location de terrain
- N° 101 - Terrain rue du Castel
- N° 102 - Location rez-de-chaussée 7, rue de Metz
- N° 103 - Rapport d'activité TEMO – Information
- N° 104 - Requête BONECHER - marchés accueil périscolaire / Ecole les Platanes –
Autorisation d'ester en justice
- N° 105 - Divers

LISTE DES MEMBRES PRESENTS

WEIS Mathieu



MAOUCHI Fatah

PEIFFER Anne Marie

BALSAMO Florent

FUNK Sabrina

BLACH Aurélie

MAAS Béatrice

GARRIGA Cyrille

DIEUDONNE Christelle

CAMOZZI Eveline

LAZZAROTTO Daniel

SANTONI Paulette

VAPPANI Brigitte

KOLATA Daniel

WEBER Christian

FRANCOIS Philippe

BRUEL Mélissa

PERTUY Thomas